



MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale de l'Aménagement,
du Logement et de la Nature*

Paris, le

31 MAI 2013

Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages

*Sous-direction de la qualité et du développement
durable dans la construction*

*Bureau de la qualité technique et de la réglementation
technique de la construction*

Objet : Validation d'un logiciel intégrant la méthode de calcul 3CL-DPE
PJ : Fiche d'évaluation

ATTESTATION

Considérant l'arrêté du 27 janvier 2012¹ qui précise que tout diagnostic de performance énergétique (DPE) élaboré avec la méthode de calcul 3CL-DPE le soit avec un logiciel validé, le Directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages atteste que le logiciel

WTAB version 21

de la société

DIAGAMTER

a été

validé

Le Directeur de l'Habitat, de l'Urbanisme et des
Paysages

Étienne CREPON

¹ Arrêté du 27 janvier 2012 relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique suivant la méthode de calcul 3CL-DPE version 2012



Procédure d'évaluation de la conformité des logiciels aux règles de calcul du Diagnostic de Performance Energétique



Fiche d'évaluation

Date de publication de la fiche : *29 mars 2013*

DEMANDEUR	
Raison sociale : DIAGAMTER	
Adresse : 72 boulevard de la Marquette 31000 Toulouse	
Téléphone : 05 34 44 50 00	Fax : 05 34 44 97 72
Site Internet : www.diagamter.com	
N° SIRET : 411 007 834 000 20	Code NAF : 7112B
Nom et qualité du représentant légal : M. Guillaume EXBRAYAT / Président	

IDENTIFICATION DU LOGICIEL EVALUE
Référence commerciale : WTAB
Numéro de version : 21
Modules évalués : vente, location

EVALUATION
Date de l'évaluation : 27 mars 2013
Évaluations effectuées : 1. Respect des méthodologies DPE 2. Respect des formats de DPE 3. Sensibilités aux paramètres
Commentaires sur d'éventuelles restrictions sur l'évaluation : /

MARQUAGE AUTORISE
La société DIAGAMTER est autorisée à apposer le marquage ci-après sur les documents du logiciel WTAB version 21 :
<p>Logiciel : WTAB / Version : 21 Éditeur : DIAGAMTER</p> <p>Aucune non-conformité par rapport aux textes réglementaires de référence du DPE en vigueur au 25 mars 2013 n'a été relevée</p> <p>Fiche d'évaluation disponible sur le site http://www.rt-batiment.fr</p>